

Procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 26 mars 2007.

PRESENTS :

MM. Luc DECORTE : Bourgmestre-Président ;
Philippe MIGNON – Luc MERTENS – Anne-Marie MAILLEUX-LOUETTE, Pierre LANDRAIN : Echevins ;
André DEMOULIN - Brigitte TROOSTERS-CORBION - Luc GAUTHIER – Marie-Claire NOËL-TONNON – Guy MICLOTTE - Oswalda RICHIR-ROSSEEL - Thérèse DE BAETS-FERRIERE - Serge DENIS – Natacha VERSTRAETEN – Jacques BREDAEL – Bérangère AUBECQ – David FRITS - Jean-Luc GUILMOT - Caroline de VILLENFAGNE de SORINNES-du PARC LOCMARIA du PARC – Fabienne van der STRATEN WAILLET-VELGE – Patrick LAMBERT : Conseillers communaux ;
Bernard ANDRE : Secrétaire Communal.

La séance est ouverte à 20 heures 10 minutes.

Procès-verbal de la séance du 5 mars 2007.

Mme Troosters revient sur la désignation des délégués auprès de l'ASBL Omnisports soulevant le fait que l'Union communale ait désigné M. Philippe Barras en lieu et place de Guy Miclotte finalement désigné. M. Decorte répond que M. Philippe Barras a également été désigné via un autre canal au sein de cette ASBL. Le Conseil décide alors de ne pas modifier la délibération établie désignant M. Guy Miclotte.

Mme de Baets demande de rectifier le compte-rendu du point « questions-réponses » portant sur la politique d'implantation d'antennes gsm, précisant ses paroles émises lors du débat. Cette remarque est approuvée par le Conseil communal.

Le procès-verbal de cette séance du 5 mars 2007 sera approuvé à la fin de la présente séance.

Communications.

Le secrétaire communal donne connaissance des arrêtés pris en séance du 15 mars 2007 par le Collège provincial concluant à l'approbation des budgets 2007 des Fabriques d'Eglises Notre Dame de Dion-le-Mont, Saint Etienne de Corroy, Saints Pierre et Martin de Vieusart, à l'approbation de la modification budgétaire 2006 de la Fabrique d'Eglise Saints Pierre et Martin de Vieusart et à l'approbation moyennant rectifications du budget 2007 de Saint Bavon de Chaumont. Il donne également connaissance d'une circulaire du ministre Courard du 23 mars 2007 relative aux déclarations de mandats. Il donne enfin connaissance de l'arrêté du Collège provincial du 15 février 2007 validant l'élection des délégués effectifs et suppléants au sein du Conseil de police, ainsi que de l'arrêté de Madame la Gouverneure du Brabant Wallon du 15 mars 2007 approuvant la délibération du Conseil communal du 5 mars 2007 relative à la dotation communale à la zone de police « Ardennes brabançonnnes » pour l'exercice 2007.

Mme Verstraeten signale aux conseillers que le Ministre Daerden a arrêté un subside de 50.540,00 euros pour le renouvellement du revêtement de la salle du complexe sportif A. Docquier.

SEANCE PUBLIQUE

I. Affaires générales.

- Déclaration de politique générale.

Chaque membre du Collège communal présente oralement la partie de la déclaration de politique générale concernant ses attributions respectives.

Au nom de l'Union Communale, Mme Troosters donne lecture de remarques et questions et demande que celles-ci soient consignées dans le procès-verbal.

« Nous avons pris connaissance avec intérêt de votre projet de Déclaration de Politique Générale. Nous tenons à vous féliciter de la liste des mesures préconisées et nous souhaitons faire quelques remarques en espérant qu'il vous sera possible d'en tenir compte dans une version améliorée.

- 1) La grande majorité des mesures proposées est excellente. (Nous retrouvons d'ailleurs pas mal de propositions qui figuraient au programme de l'Union Communale) Néanmoins, avez-vous fait le total de vos engagements ? Ils se montent à plus ou moins 120. Et cela en constatant que la politique concernant le Service public n'est pas présentée sous la même forme que le reste du document et ne mentionne donc pas de façon explicite vos engagements dans ce domaine (ce qui porterait encore plus haut le nombre de vos engagements). Il nous semble donc que la déclaration risque de rester une liste de vaines bonnes intentions si elle n'est pas accompagnée d'une hiérarchie des propositions qu'elle contient (nous supposons en effet que toutes les propositions et engagements ne présentent pas la même urgence), d'un échéancier et de jalons concrets permettant d'en vérifier la bonne exécution, ce qui serait le gage de la rigueur, de la transparence et de la collégialité à l'égard du conseil communal, thèmes porteurs et adéquats de votre document. Il nous paraît indispensable que face à l'énumération des engagements proposés, vous établissiez davantage les priorités dans chacun des domaines visés, étant entendu qu'il vous reviendrait d'expliquer plus tard, le cas échéant, les raisons pour lesquelles les priorités proposées en début de mandat ont évolué en cours de législature en fonction de contraintes administratives, budgétaires ou politiques.
- 2) Le texte verse parfois dans le style d'un pamphlet électoral. Est-il vraiment opportun, dans une déclaration de politique générale qui – espérons-nous – s'oriente vers l'avenir et inaugure une collaboration franche et honnête des différentes composantes de la majorité du Collège, de se délecter d'erreurs présumées du passé et cela d'autant plus que les responsabilités en sont partagées avec des membres influents du Collège actuel et sont en plus complexes à déterminer ? Nous nous proposons de participer avec vous à la construction de l'avenir de la Commune, certes dans notre rôle d'opposition et de minorité au Conseil, mais au moment où il faut quitter les slogans de la campagne et passer à l'inventaire de ce qu'il sera possible de faire, nous vous invitons à créer les conditions d'une collaboration politique réelle et intelligente, c'est-à-dire devant bénéficier à la Commune et à ses citoyens auxquels nous sommes tous attachés, point commun de nos engagements respectifs. Dans cet esprit, nous vous invitons à éliminer du texte les allusions subjectives voire personnelles au passé commun et nous vous confirmons que nous sommes disposés à vous rencontrer à ce propos si vous l'estimez opportun.
- 3) Après ces deux points qui reflètent un sentiment général par rapport à la déclaration, nous voudrions vous faire part de quelques réflexions ou questions :
 - nous n'avons pas bien perçu le lien entre l'introduction – dans laquelle nous trouvons trois priorités, deux souhaits, la réalité à envisager au vu de l'état des finances, l'évocation de deux dossiers bien précis et l'énoncé des quatre thèmes majeurs détaillés dans la déclaration – et la suite du document

- nous trouvons dommage que le premier thème (Service public) ne soit pas présenté avec ses engagements comme les autres thèmes. »

Par rapport à ces aspects, M. Decorte répond que la déclaration de politique générale est le fruit d'un travail de plusieurs mois, établi suite à de nombreuses réflexions, tous les mots y étant pesés. Le contenu de cette déclaration est le reflet de la pensée du Collège communal pour la période des six ans à venir et ne peut donc être modifié. Il estime que 120 engagements pour six ans ne sont pas excessifs et sont faisable à raison d'une moyenne de 20 engagements par an. Il signale que cette déclaration sera distribuée en toutes boîtes aux habitants et que cette version distribuée sera allégée et tiendra compte des réflexions émises.

Mme Tonnon signale que la réflexion émise par Mme Troosters ne vaut pas pour toutes les personnes de l'Union communale.

Mme Troosters enchaîne ensuite avec plusieurs questions et demandes :

« Service public – page 2 – point 2 : Un règlement de travail officiel sera établi et mis en application dans les plus brefs délais.

Page 3 – dernier paragraphe : les problèmes de sécurité spécifiques... incivilités en tout genre, sécurité à la sortie des écoles,... »

M. Decorte répond qu'effectivement un règlement de travail sera établi tout prochainement et soumis à l'aval du conseil lors d'une prochaine séance. De même, il confirme que la sécurité aux abords des écoles est une des préoccupations majeures du Collège communal.

« Urbanisme – Page 4 – Vous ne parlez pas du RCU. Qu'en est-il ? »

M. Mertens répond qu'un règlement communal d'urbanisme sera établi, notamment en rapport avec certains points précis. Un projet de RCU avait déjà été établi mais il était jugé trop contraignant. Il faudra le simplifier, le rendre plus contraignant dans certains domaines, plus allégé dans d'autres. Mme Richir ajoute que ce projet de RCU avait effectivement été jugé trop contraignant par la CCAT.

« Urbanisme – Page 6 – Point 8 – Qu'entendez-vous par « appliquer effectivement la convention Bords de route » adaptée et négociée avec la Région Wallonne ? M. Mertens répond que l'application de cette convention doit se faire de manière claire et logique.

« Ajout d'un point 13 – veiller à ce que toute activité professionnelle ou manifestation sportive, culturelle ou autre autorisée sur la commune ne nuise à l'environnement ». M. Decorte signale que cela va de soi et fait partie des principes édictés par le Collège communal.

« Mobilité – Page 7 – Point 1 – Commission mobilité – Cette commission avait été mise sur pied lors de la mandature précédente pour l'élaboration du PICM. Si elle doit être maintenue, nous souhaiterions qu'on en définisse clairement les objectifs, le nombre de personnes en faisant partie, le mode de désignation de ces membres et les qualifications souhaitées pour ceux-ci, et le mode de fonctionnement » M. Mertens répond que la problématique de la mobilité sera reprise par la CCAT. Il signale qu'il appréciait la commission de mobilité sous la présidence de M. Gauthier car cette commission recelait du dynamisme et de la motivation. La commission de mobilité redeviendrait communale, pourrait être intégrée dans une commission du Conseil avec parfois la présence d'experts en fonction des thèmes abordés.

« Point 2 – Qu’entend-on par voirie déclassée ? » M. Mertens répond par l’exemple du Chemin du Relais qui était considéré comme une voie de liaison et doit tendre vers un autre statut en fonction de la situation sur le terrain. Il s’agit de clarifier la formulation de certaines voiries.

« Ajout d’un point 12 – « veiller à faire respecter les limitations de vitesse dans les villages et les panneaux routiers dont les limitations de tonnage sur certains axes de la commune ». MM. Decorte et Mignon signalent que telle était déjà leur volonté lors de la précédente législature.

« CPAS – Page 9 – Point 11 – plutôt que de créer un service social bénévole de déplacement des personnes, ne pourrait-on envisager de travailler avec l’ASBL « Taxi seniors » existant dans la commune et lui donner les moyens de se développer pour répondre aux besoins existants ? » Mme Verstraeten répond que le Collège communal envisage de travailler sur un plan plus large, notamment au niveau des déplacements d’enfants, de personnes handicapées,...

« Point 14 – vous parlez de favoriser l’intégration d’enfant en situation de handicap, qu’en est-il des enfants étrangers ? On ose supposer que cet accueil et intégration existeront également, notamment au niveau des écoles. » Mme Verstraeten répond que cela va de soi.

« Enseignement – Point 2 – récupération des frais scolaires et extrascolaires ». M. Decorte répond que la procédure est en cours.

« Point 4 – On y parle d’encourager les initiatives d’éveil à la citoyenneté, or on ne fait nulle part allusion au conseil des enfants dont c’était l’un des buts. Qu’en est-il ? Nous espérons bien qu’il s’agit là d’un oubli de votre part. » Mme Verstraeten répond que le Collège a opté pour l’abandon du Conseil des enfants car seuls quelques enfants étaient touchés par le projet. Le Collège préfère se tourner vers des projets d’éveil à la citoyenneté qui concerneront tous les enfants de la commune. Elle signale également qu’un thème tel que la sécurité près des écoles était un thème trop important pour ne pas être pris en main par des adultes.

« Economie – Page 10 – Point 1 – assurer le développement d’activités propres à amener un apport financier à la commune et générateur d’emploi, cet engagement laisse-t-il supposer que vous envisageriez l’installation d’un zoning industriel ? » M. Landrain répond que l’idée de création d’un zoning de PME n’est pas exclue.

« Logement – Page 11 – Point 1 – veiller à maintenir une mixité sociale dans les lotissements et immeubles (15% au moins de logements à prix modérés) : où existent ces logements ? Ce point ne semble pas pouvoir être un engagement de la part du Collège et devrait être supprimé. Le souhait de 15% de logements à loyer modéré est évoqué page 4 dans les engagements urbanistiques. » MM. Decorte et Verstraeten signalent que le souhait est de procurer du logement à prix modéré pour les jeunes afin que ceux-ci ne doivent plus émigrer vers d’autres régions du fait de peu de choix ou de choix trop coûteux. Des projets peuvent être établis, notamment sur les terrains en face du lotissement du Château d’eau.

Mme Troosters conclut son intervention par ces mots :

« Nous vous remercions de vos explications, nous vous encourageons dans la réalisation de vos nombreux engagements et nous espérons que vous pourrez tenir compte de nos remarques dans un projet quelque peu modifié. Les élus CDH de l’Union Communale qui désirent travailler en collaboration avec le Collège communal. »

Mme Aubecq émet également une considération ne partageant pas les termes repris en page 2 du document, à savoir que la fiscalité pourrait être adaptée au programme et au budget. De même, elle signale que le centre culturel évoqué page 12 devra chapeauter les actions

culturelles et non les museler, elle préfère que les activités culturelles soient réalisées dans la concertation.

Délibération

II. Budget et finances.

- **Vote d'un douzième provisoire pour avril 2007.**

Délibération

III. Service technique.

- **Programme triennal 2001/2003 – Projet 2002/1 – Amélioration et égouttage des rues de Wavre, Colleau, Collebrine – Approbation du décompte final des travaux SPGE et souscription de parts bénéficiaires dans l'organisme d'épuration agréé (I.B.W.).**

Délibération

IV. Personnel communal.

- **Lancement de la procédure d'engagement d'un coordinateur dans le cadre de l'Accueil Temps Libre (ATL) – Modification du cadre administratif.**

Délibération

Questions – Réponses.

M. Denis intervient à propos des logements d'urgence. « Un logement d'urgence est un logement que le CPAS loue pour une courte période à des personnes qui se trouvent dans une situation de besoin. Le contrat de location est conclu pour un maximum de 3 mois, prolongeable une fois, le temps pour la personne de retrouver un logement décent. Un logement d'urgence offre une réponse aux personnes qui se trouvent sans logement parce que leur habitation a été déclarée insalubre ou inhabitable, ou en raison d'un avis d'expulsion, ou en raison d'un conflit familial (violence conjugale notamment), ou en raison d'une catastrophe telle qu'un incendie ou une inondation,... Il ne s'agit donc pas d'une solution à proposer à des personnes qui cherchent à déménager parce que leur loyer est trop élevé, pas plus qu'à des demandeurs d'asile qui s'installent sur le territoire de leur commune. Dans ce cadre, le Ministre fédéral Christian Dupont, en charge notamment de l'intégration sociale et de l'égalité des chances, relance un nouvel appel à projets destiné à créer de nouvelles places de logement d'urgence pour un budget global de 2,5 millions d'euros. Les CPAS intéressés, propriétaires du bâtiment concerné ou signataires d'un bail emphytéotique pour ce bâtiment, pourront à nouveau bénéficier des subsides suivants : maximum 37.500 euros pour des travaux de rénovation ou de transformation ayant pour but d'augmenter le nombre de logement(s) d'urgence, maximum 18.750 euros pour l'aménagement et l'équipement de ce(s) logement(s) d'urgence. Ces subsides peuvent être cumulés, mais chaque CPAS ne peut bénéficier que d'un subside total de 56.250 euros par an. Le Collège Communal envisage-t-il de

profiter de ces nouveaux subsides pour créer de nouveaux logements d'urgence dans la commune ? Si oui, quels pourraient être les bâtiments concernés et quel serait le nombre de places d'accueil possible ? »

Mme Verstraeten répond qu'il y a actuellement dans notre commune peu de possibilités en la matière. Elle signale que le Collège a envisagé le premier étage de la salle de Longueville.

Mme Troosters revient sur la déclaration de 28.000 euros de frais impayés pour les repas scolaires et trouve ce nombre impossible. Elle estime que ces 28.000 euros reprennent des factures impayées en matière de repas scolaires, de natation, de bibliothèque, de déplacements divers et voyages scolaires.

Mme Verstraeten répond qu'elle était également étonnée de l'importance des impayés mais que les frais de garderie et natation impayés s'élèvent déjà à 9.000 euros. Elle vérifiera l'exactitude des chiffres et établira un rapport détaillé des impayés lors du prochain Conseil communal.

Mme Troosters signale d'autre part que des documents de rappel de paiement avaient déjà été envoyés sous l'ancienne législature et que ces impayés existent depuis 2003, alors que M. Hoornaert désirait une centralisation des frais scolaires au niveau de la commune.

SEANCE A HUIS CLOS

I. Affaires générales.

- **Désignation de 6 délégués suppléants auprès de la Copaloc.**

Délibération

- **Désignation d'un délégué effectif et d'un délégué suppléant au CRIBW (Centre Régional d'Intégration du Brabant Wallon).**

Délibération

II. Instruction publique.

- **Troisième augmentation de cadre en maternel au 12/03/2007 aux écoles de Corroy et Dion - Ratifications.**

Délibérations

Procès-verbal de la séance du 5 mars 2007.

A l'unanimité, le Conseil approuve le procès-verbal de la séance susdite sous réserve d'y inclure la remarque de Mme de Baets émise en début de séance.

La séance est levée à 22h10.

Le Secrétaire,
B. ANDRE

Le Président,
L. DECORTE